

## **Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 23 mai 2012**

### **Salle de l'abri de protection civile à Auboranges**

**à 20h00**

L'assemblée communale a été convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 18 du 4 mai 2012, un avis tous-ménages et un affichage au pilier public.

Président : Christophe Jaccoud, syndic  
Scrutateur : Madame Françoise Sonney  
Présents : 20 citoyennes et citoyens / majorité absolue : 11

### **Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2011  
(il ne sera pas lu mais peut être consulté au secrétariat communal)
2. Comptes 2011
  - 2.1 Fonctionnement
  - 2.2 Investissements
  - 2.3 Rapport de l'organe de contrôle
  - 2.4 Rapport de la commission financière
  - 2.5 Approbation des comptes
3. Information du Conseil communal
  - 3.1 Fusion de communes ; état des lieux
4. Divers

A 20h05, Monsieur Christophe Jaccoud, syndic ouvre l'assemblée Il souhaite une cordiale bienvenue aux citoyens présents à cette assemblée ordinaire et annonce que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les délibérations seront enregistrées. Aucune objection n'est formulée.

Aucune remarque ou opposition n'étant faite quant à l'ordre du jour et au mode de convocation, l'assemblée peut valablement délibérer. Madame Françoise Sonney est nommée scrutatrice.

En préambule, Monsieur le syndic évoque le décès de Madame Marie-Thérèse Cardinaux, doyenne de notre commune, décédée le 25 décembre 2011 à l'âge de 97 ans et prie l'assemblée de respecter quelques instants de silence en l'honneur de sa mémoire.

Il excuse les personnes absentes à savoir Madame Myriam Desarzens Besson, caissière communale retenue auprès de son fils accidenté et Monsieur Marc Gobet, réviseur agréé des comptes communaux.

C'est avec une satisfaction marquée qu'il souhaite la bienvenue à Monsieur Philippe Pittet, nouveau Conseiller communal brillamment élu au 2<sup>ème</sup> tour de l'élection complémentaire du 26 février 2012. Responsable des dicastères routes, constructions, environnement, polices et tirs, Monsieur Pittet s'est déjà saisi de plusieurs dossiers de manière engagée et motivée. Il est remercié pour son engagement.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2011**

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2011 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté au secrétariat 10 jours avant l'assemblée ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

***Le procès-verbal du 15 décembre 2011 est soumis au vote. Il est accepté par 18 voix. (contrepartie 0, abstention 2)***

Monsieur le syndic remercie la secrétaire communale, Madame Pascale Jaccoud, pour sa rédaction.

## **2. Comptes 2011**

### **2.1 Fonctionnement**

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Philippe Besson, conseiller communal responsable des finances pour la présentation des comptes communaux 2011. Le résumé des comptes accompagné du bilan, du rapport de l'organe de contrôle ainsi que de l'évolution de la dette brute par habitant est distribué à chaque citoyen. Ces documents sont largement commentés par Monsieur Besson qui explique les principales variations mais de manière globale, le budget a été bien respecté. Il souligne que l'année 2011 fut une année comptable que l'on peut qualifier d'exceptionnelle au niveau des recettes, celles-ci dépassant pour la première fois dans l'histoire de la commune le million de francs.

#### ● Environnement

Le chapitre des ordures présente un bénéfice conséquent lié à la récupération de notre part d'investissement versée lors de l'aménagement de la déchetterie intercommunale de Promasens, montant de Fr. 22'000.00 qui nous a été restitué au moment où la commune a quitté cette déchetterie pour adhérer à celle d'Oron-la-Ville.

#### ● Finances et impôts

- recettes impôts année courante : Fr. 529'098.00
- recettes impôts années antérieures : Fr. 105'410.85
- recettes aléatoires non budgétées : Fr. 31'743.25 (prestations en capital, gains immobiliers)
- recettes liées à la péréquation financière : Fr. 59'918.00
- amortissements obligatoires : Fr. 15'130.00
- amortissements supplémentaires : Fr. 56'925.55

### **Récapitulation des comptes de fonctionnement**

Total des charges	Fr. 908'635.55	
Total des produits		Fr. 1'000'316.90
<b>Excédent de produits</b>	<b>Fr. 91'681.35</b>	

A titre d'information, M. Philippe Besson précise la répartition des charges des différents chapitres comptables :

- enseignement et formation : 41%
- environnement : 13%
- santé : 11%
- administration : 11%
- affaires sociales : 10%
- ordre public : 4%
- transports et routes : 4%

...

#### Etat des réserves

Réserve service des eaux ; investissement	Fr. 22'867.90
Réserve service des eaux ; fonctionnement	Fr. 1'139.65
Réserve épuration ; investissement	Fr. 256'979.60
Réserve épuration ; fonctionnement	Fr. 3'125.80
Réserve ordures	Fr. 20'375.50
Réserve pompiers	Fr. 1'539.45
Réserve forêts	Fr. 22'521.93
Réserve contributions places abri PC	Fr. 54'850.00

## **2.2 Investissements**

Les différents comptes d'investissement sont également commentés par Monsieur Besson.

- Mensuration cadastrale et correction de limites : Fr. 19'900.00
- Swisscom TV : Fr. 66'852.00
- Cheminement piétonnier secteur le Village « étape no 1 » : Fr. 27'834.10
- Consolidation et extension du réseau d'eau potable et de défense incendie : Fr. 404'377.20

Le montant total des investissements pour l'année 2011 s'élève à Fr. 518'963.30. Grâce à l'excellente situation financière de la Commune, il n'a pas été nécessaire de recourir à des emprunts et tous ces investissements ont été financés par les recettes courantes.

La fortune au 31.12.2011 est de Fr.648'508.45.

Pour conclure, Philippe Besson précise que le bénéfice réel de l'exercice 2011 est de Fr. 163'736.00 détaillé comme suit :

- Bénéfice publié : Fr. 91'681.00
- Amortissements obligatoires : Fr. 15'130.00
- Amortissements supplémentaires : Fr. 56'925.00

Dette brute par habitant au 31.12.2011 : Fr. 280.00

Investissements nets par habitant en 2011 : Fr. 1'958.00

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont mis en discussion. Ils ne soulèvent aucune question ni demande de complément d'information. Monsieur Besson est remercié pour sa présentation.

## **2.3 Rapport de l'organe de contrôle**

La secrétaire donne lecture intégrale du rapport de contrôle de la Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont. Au cours du contrôle des comptes de fonctionnement et d'investissements 2011 de la Commune d'Auboranges, Monsieur Marc Gobet expert réviseur agréé n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. Aussi, il recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont soumis.

## **2.4 Rapport de la commission financière**

Monsieur Bertrand Décotterd, secrétaire de la commission financière donne lecture du rapport de celle-ci. Se basant sur les différentes pièces comptables complétées par les explications fournies par Monsieur Besson, la commission financière relève les points suivants :

- Les comptes 2011 sont équilibrés et les budgets ont été respectés. Seul le poste concernant les impôts des années antérieures et les recettes aléatoires, présente un excédent de plus de Fr. 137'000.00, ceci dû au fait que ce poste n'est jamais budgété, en fonction de la politique prudente du Conseil communal.
- L'exercice 2011 se boucle sur un excédent de Fr. 91'681.35 et ceci malgré les différentes baisses d'impôts effectives pour 2011 et un amortissement supplémentaire de Fr. 56'925.55.
- Les comptes qui doivent s'autofinancer, tels que la police du feu, l'eau potable, l'épuration et la déchetterie sont équilibrés.
- Toutes les réserves obligatoires ont été augmentées par rapport au 31.12.2010
- La Commune disposait au 31.12.2011 d'un cash de Fr. 446'584.15

Fort de ces observations et après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de contrôle et de la lettre de recommandation positive de la Fiduciaire Marc Gobet SA, la Commission financière recommande l'approbation des comptes 2011 par l'Assemblée communale.

## **2.5 Approbation des comptes**

*Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont soumis au vote.*

*Ils sont acceptés par 15 voix (contrepartie 0, abstention des membres du Conseil communal 5)*

Monsieur le Syndic profite de l'occasion pour remercier, au nom du Conseil communal, toutes les personnes qui ont contribué à l'établissement et au contrôle des comptes 2011, en particulier Madame Myriam Desarzens Besson, caissière communale ainsi que les membres de la commission financière pour leur excellent travail et leurs compétences.

## **3. Information du Conseil communal**

### **3.1 Fusion de communes ; état des lieux**

Monsieur le Syndic retrace de manière détaillée les différentes démarches entreprises à ce jour par le Conseil communal d'Auboranges en collaboration avec les membres des exécutifs des communes voisines s'agissant d'un projet d'étude de fusion de communes.

#### Janvier 2010

A l'initiative de la commune d'Auboranges, les 7 communes de la Glâne-Sud (Auboranges-Chapelle-Ecublens-Rue-Montet-Ursy-Vuarmarens) se sont rencontrées à Auboranges pour débattre de l'avenir de nos communes. A cette occasion, les délégués des communes ont pu exprimer leur point de vue sur l'intitulé de la soirée-débat à savoir : « Glâne-Sud 2020 »

#### Juin 2010

Au cours de cette 2<sup>ème</sup> rencontre qui s'est tenue à Ecublens, la Commune d'Ursy a annoncé son refus d'entamer de suite un processus d'étude de fusion à grande échelle au motif qu'elle souhaitait avant tout concrétiser son projet de fusion avec Vuarmarens, alliance qui devait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il est à relever que sur les 23 élus présents à cette séance, 18 donnèrent un avis favorable pour une étude de fusion regroupant les 7 communes de la Glâne-Sud à l'image exemplaire de la fusion des corps de sapeurs-pompiers qui donna naissance en 2007 au Corps de sapeurs-pompiers intercommunal de la Glâne-Sud (CSPI), structure performante née de la fusion des pompiers des 7 communes de la Glâne-Sud.

#### Juillet 2011

Par courrier, les communes d'Ecublens et Rue nous annoncent leur intention d'entamer dès le début 2012 le processus de fusion entre leurs deux communes. Elles souhaitent connaître notre intérêt et celui de la commune de Chapelle à se lancer dans une étude de fusion à l'échelle du cercle scolaire de ACER (Auboranges-Chapelle-Ecublens-Rue ~2'200 habitants). Chapelle et Auboranges ont décliné l'invitation, précisant que pour leur part, ils privilégiaient le principe d'une fusion élargie au périmètre de la Glâne-Sud et soulignent qu'il serait judicieux de reprendre contact avec la commune d'Ursy pour connaître la position des nouveaux conseillers communaux, élus lors du renouvellement des Autorités communales au printemps 2011. Notre proposition a été retenue par la commune de Rue qui s'est approchée une nouvelle fois de la commune d'Ursy.

#### Septembre 2011

Une nouvelle rencontre des 6 communes de la Glâne-Sud est organisée à Rue au cours de laquelle aucune décision n'a été prise.

#### Novembre 2011

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes, la Préfecture invite toutes les communes à une séance d'information. A cette occasion, Monsieur le Préfet remet à toutes les communes un questionnaire portant sur la situation de la commune, ses équipements et ses intentions futures.

### Janvier 2012

La commune de Rue relance sa proposition à laquelle la commune d'Ursy répond qu'elle vient de fusionner avec Vuarmarens et n'envisage pas, dans un proche avenir, une nouvelle extension.

La position du Conseil communal d'Auboranges est claire et unanime : seule une grande fusion incluant toutes les communes du sud du district (~5'000 habitants) est envisageable afin que la taille de la nouvelle commune permette d'atteindre les objectifs futurs, de relever les défis importants et d'augmenter le poids de ses avis lors de décisions sur des investissements régionaux ou cantonaux importants. En attendant, le Conseil communal est d'avis qu'il faut poursuivre voire même développer les collaborations intercommunales à large échelle, notamment pour la réalisation d'un centre scolaire unique de degré primaire incluant en son sein des structures d'accueil extrafamiliales.

Toutefois, il est important que les citoyens prennent conscience que les nombreuses contraintes et exigences imposées par les instances cantonales et fédérales obligeront tôt ou tard les communes à fusionner pour être plus fortes tant financièrement qu'au niveau des services fournis à la population (services techniques, administration, etc.). Il faut également être conscient qu'une fusion aura des conséquences directes sur les finances de la commune et celles des contribuables. S'agissant notamment du taux d'imposition très favorable dont nous bénéficions ces dernières années, celui-ci ne pourra être maintenu et subira une adaptation par rapport à celui des communes voisines. Pour cette raison, il est primordial qu'une fusion nous apporte d'autres avantages.

En résumé, tant que la Commune d'Ursy n'est pas disposée à intégrer un processus de fusion à l'échelle de la Glâne-Sud, le Conseil communal d'Auboranges estime que la situation financière de la commune nous permet largement de rester indépendant et de ne pas faire un demi-pas dont nous n'aurions rien à gagner, au contraire.

Pour information, la position du Conseil communal de Chapelle ainsi que celle des citoyens présents lors de leur dernière assemblée communale est identique. Ils sont favorables à une fusion à l'échelle de la Glâne-Sud. Quant aux citoyens d'Ecublens, il semblerait que le sujet n'a pas été abordé en assemblée communale. Leur avis n'est donc pas connu.

### Discussions :

- Monsieur Pascal Amaron : une fusion de communes compromettrait-elle des projets d'investissement communaux (routes, collecteurs, ...).

Monsieur le Syndic lui répond qu'il sera important de veiller à une représentativité équitable de tous les villages dans la nouvelle commune afin justement d'éviter que certains soient préterités s'agissant de l'entretien et du renouvellement des équipements existants et de la réalisation de nouveaux investissements. Dans l'idéal, nous devons réaliser tous nos équipements avant de fusionner.

- Monsieur Robert Pittet : la loi cantonale prévoit-elle un délai aux fusions de communes ?

Monsieur le Syndic lui répond qu'il n'y a pas de délai pour fusionner mais bien pour percevoir la subvention cantonale de Fr. 200.00/habitant, lequel est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Seulement, le montant alloué ne doit pas être un facteur déterminant à la réalisation de la fusion car pour une population de 260 habitants, cela représente un montant négligeable. D'ailleurs, Monsieur le Préfet regrette que le montant ne soit pas inversement proportionnel à la taille de la commune.

- Monsieur Christian Donzé : il estime que la stratégie du Conseil communal est juste. La position d'une entité moyenne peut se révéler ambiguë. A choisir, l'option de former une commune de grande taille lui semble intéressante. Elle pourrait nous donner du poids au niveau du Canton et permettrait de professionnaliser certains services, ce que l'on ne pourrait pas réaliser dans une commune de 2'000 habitants. Les chemins intermédiaires sont très souvent des solutions non rationnelles.

- Monsieur Robert Pittet : dans la situation où Ecublens fusionne avec Rue, Auboranges ne risque-il pas de se sentir isolé ?

Monsieur le syndic ne ressent pas cette crainte. La nouvelle commune aura toujours besoin d'Auboranges et Chapelle, notamment pour l'organisation des écoles.

- Monsieur Oliver Clerc : il est également de l'avis de Monsieur Donzé et ne voit pas l'intérêt d'une petite fusion. D'ailleurs, s'agissant d'une fusion à grande échelle, les arguments devront être suffisamment solides et attrayants pour compenser la perte d'indépendance liée à une fusion et il y aura lieu de bien peser les avantages et les inconvénients considérant que chaque commune a une situation différente.

- Madame Estelle Pionnier-Pineau : quels sont concrètement les services supplémentaires auxquels les citoyens pourraient accéder en cas de fusion ?

Réponse de Monsieur le Syndic : un service technique, un service social, une administration communale professionnelle dotée d'une réception à horaire élargi, des structures d'accueil extrafamilial, etc.

- Monsieur Philippe Besson souligne l'importance de rédiger avec précision la convention de fusion qui devra indiquer clairement le montant des réserves apportées par les communes au moment de la fusion et l'état leurs équipements pour éviter de contribuer par la suite au financement des équipements manquants dans d'autres communes.

Au terme de la discussion, Monsieur le Syndic souhaite, à titre informatif, connaître la position des citoyens présents face à une étude de fusion. A l'unanimité, toutes les personnes présentes y sont favorables, à long terme et uniquement à l'échelle de la Glâne-Sud.

#### **4. Divers**

##### Discussions :

- Monsieur Robert Pittet remercie le Conseil communal pour l'invitation des aînés au Comptoir régional de la Glâne et signale que la bannière de la Commune était suspendue à l'envers. Est-ce le signe d'un mauvais présage ?

Monsieur le Syndic invite les personnes qui le souhaitent à signer une pétition demandant le maintien des deux classes de première année de collège sur le site du Cycle d'orientation de la Glâne que le canton souhaite fermer par souci de rationalisation.

La parole n'est plus demandée.

Au terme de l'assemblée et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie les citoyennes et citoyens présents pour leur participation. Il souhaite à tous un bel été et donne rendez-vous pour les prochaines manifestations communales, notamment la Fête Nationale qui sera célébrée le 31 juillet au soir.

C'est avec plaisir qu'il invite tous les participants à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21h20.

La secrétaire

Le syndic